



Visite médicale suite a retrait de permis

Par **linka**, le **07/12/2012 à 11:46**

Bonjour,rnrnMon copain s'est fait retirer le permis cet été en ayant faix un excès de vitesse supérieur à 40 km/h et en ayant un test salivaire positif (cannabis). Etant nouveau permis il est sensé avoir perdu ces 12 points d'un coup. Il a reçu un document d'annulation provisoire 6 mois du permis. Il est convoqué dans une semaine pour la visite médicale, s'il fait une prise de sang ou test urinaire rechercheront-il uniquement le cannabis ou d'autres drogues ?rnrnMerci de me répondre.

Par **Tisuisse**, le **07/12/2012 à 19:41**

Bonjour,rnrnLes "nouveaux permis" donc les conducteurs en probatoire (2 ans si permis obtenu par AAC, 3 ans pour les autres) ne bénéficient jamais des 12 points d'un coup. Voyez les post-it en en-tete de ce forum qui vous en apprendront plus sur les probatoires.rnrnPour la visite médicale, qu'il se renseigne auprès de sa préfecture pour la prise de sang.